



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture des piscines publiques en milieu rural

Question au Gouvernement n° 1702

Texte de la question

FERMETURE DES PISCINES PUBLIQUES EN MILIEU RURAL

Mme la présidente . La parole est à M. François Gernigon.

M. François Gernigon . Ma question s'adresse à Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Depuis le 18 juin, notre pays traverse un épisode de canicule d'une intensité exceptionnelle. Les services de l'État, les préfectures et les maires sont pleinement mobilisés pour protéger nos compatriotes, en particulier les plus vulnérables. Cette mobilisation est plus que jamais nécessaire. Le premier ministre l'a annoncé aujourd'hui : nous comptons déjà quarante décès par noyade depuis le début de l'épisode caniculaire, essentiellement des jeunes. Ils sont les premières victimes de la canicule.

Notons que les noyades sont la première cause de mortalité accidentelle chez les moins de 25 ans dans notre pays ; pourtant, 17 % des collégiens ne savent toujours pas nager.

Ce triste fléau n'est pas une fatalité, mais le symptôme d'un problème que nous pouvons et que nous devons résoudre. Dans les années 1970, sous l'impulsion du général de Gaulle, l'État a lancé le plan « 1 000 piscines » visant à équiper la France de telles infrastructures. Il s'agissait alors d'un effort remarquable, dont nos territoires ruraux sont les héritiers directs, notamment avec la construction des fameuses piscines Tournesol.

Cinquante ans plus tard, les piscines issues de ce plan sont vieillissantes, énergivores et financièrement insoutenables pour les petites communes qui en ont la charge. En conséquence, elles ferment les unes après les autres. Plusieurs piscines de mon département, le Maine-et-Loire, comme la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe dans ma circonscription ou celles de Candé et de Rochefort-sur-Loire, sont directement menacées de fermeture. Or en milieu rural, il n'y a pas d'alternative. La fermeture d'une piscine met fin à l'apprentissage de la natation, en plus d'entraîner la suppression d'un lieu de vie et de brassage social précieux, en particulier pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.

J'ai mené une enquête auprès d'une centaine de maires de communes rurales : plus de 60 % d'entre eux affirment que leur piscine municipale est menacée de fermeture à court terme, faute d'une rénovation de grande ampleur que la commune ne peut financer seule.

Ce qu'il faut, c'est un nouveau plan national adapté aux enjeux de notre siècle : un plan de réhabilitation écologique des piscines rurales visant à transformer ces équipements énergivores en infrastructures sobres, durables et financièrement soutenables pour nos communes ou intercommunalités.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Marina Ferrari, *ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative*. Vous l'avez rappelé, la situation est dramatique. Du fait de la canicule, nos concitoyens cherchent l'accès à des points d'eau et malheureusement, des accidents surviennent : une quarantaine de personnes sont décédées depuis le 18 juin. Nous portons une attention particulière à cette question.

Nous avons anticipé la situation en communiquant, dès la fin du mois de mai, pour rappeler les mesures de prévention nécessaires. Les efforts de communication s'intensifieront dans les prochains jours – je parle sous le contrôle de Mme la ministre de la santé –, car il est indispensable que chacun adopte un comportement raisonnable : se baigner dans des zones surveillées, s'équiper quand on ne sait pas bien nager, surveiller les enfants, entrer progressivement dans l'eau pour éviter les risques d'hydrocution.

Cela étant dit, vous avez raison : nous devons également conduire un travail à plus long terme en matière d'apprentissage de la natation. Nous le faisons avec l'éducation nationale comme au travers de programmes tels que le développement de l'aisance aquatique ou « savoir nager », qui nous permettent de former de nombreux jeunes.

La question des équipements se pose. Vous travaillez beaucoup sur ce sujet et nous y portons une attention particulière. Il y a quelques mois, j'ai demandé à l'Agence nationale du sport de réorienter prioritairement ses crédits d'investissement vers la rénovation des piscines et le déploiement de bassins mobiles, car il est vrai que nous perdons en qualité d'apprentissage, notamment en zone rurale.

Par ailleurs, nous travaillons avec la Banque des territoires pour identifier d'autres modes de financement afin de mieux accompagner les collectivités.

Un autre facteur important est celui de la formation des maîtres-nageurs et des sauveteurs secouristes aquatiques. D'ici le début de l'été, une refonte du brevet national de sauveteur secouriste aquatique entrera en vigueur afin d'élargir les missions des sauveteurs et de mieux assister les maîtres-nageurs. Nous savons que les collectivités rencontrent des difficultés de recrutement et il convient de développer le vivier existant.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'insiste sur un point : nous devons faire preuve d'une vigilance collective. Sachez que les services de l'État, notamment les préfets, sont fortement mobilisés sur ce sujet.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR.)

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1702

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 juin 2026